

DOSSIER DE PRESSE

31 / 05 / 2010



ET

HNS-info
www.hns-info.net

L'IMPROBABLE PROCES

ou

Pourquoi la Direction nationale de la CFDT met-elle en procès des intermittents du spectacle et des précaires en lutte ?

Les accusés :

Michel ROGER – fondateur et metteur en scène
de la Compagnie Jolie Môme

Ludovic PRIEUR – animateur du webmédia
alternatif *HNS-info*

Table des matières	
L'improbable procès	3
Les faits.....	4
Bref rappel historique.....	5
Les enjeux du procès	6
l'argumentaire du procès.....	7
Les accusés	8
Les Plaignants.....	11
Les derniers communiqués.....	12
Les réponses ... artistiques.....	14
Les soutiens ... La pétition.....	15
Annexe 1 : les signataires.....	16
Annexe 2 : Soutien de José Bové.....	19
Annexes 3 : Quelques coupures de presse	20

L'improbable procès

Ou Pourquoi la Direction nationale de la CFDT met-elle en procès des intermittents du spectacle et des précaires en lutte?



La Direction Nationale de la CFDT a intenté un procès pour « violation de domicile » à :

- **Michel ROGER** – fondateur et metteur en scène de la Compagnie Jolie Môme
- **Ludovic PRIEUR** – animateur du webmédia alternatif HNS

Le premier jugement a été rendu en Janvier 2009 :

- 2000€ d'amende avec sursis et 1€ symbolique à verser à la CFDT

Cette décision, même symbolique ne nous convient pas, le jour-même du délibéré, nous avons fait appel.

Le jugement en appel se déroulera Vendredi 4 juin 13H - tribunal de Paris - M° Cité

Nous appelons à un rassemblement festif de soutien!

Afin de soutenir et diffuser nos actions vis à vis du procès, **la Compagnie Jolie Môme a édité un CD 2 titres**
« Wanted, intermittent dangeureux ».

Vendu 5€ avec l'édition spéciale du Môme, « organe central » de la Compagnie Jolie Môme.

<http://www.cie-joliemome.org/spip.php?article444>

Les faits

Ou Pourquoi nous sommes en procès ...

19 Avril 2005, à l'appel, entre autres, de la Coordination des Intermittents et Précaires d'IDF, nous sommes un peu plus d'une centaine.

Nous savons bien sûr que ce rassemblement doit nous mener quelque part. Mais où ?

Quelques minutes plus tard, la grande majorité d'entre nous découvre en y entrant que **le siège de la CFDT est notre destination** .

Nous demandons à rencontrer les dirigeants nationaux.

Nous n'obtenons pas ce rendez-vous.

Un an plus tard, c'est la police judiciaire qui nous fixe un Rendez-vous.

Une accusation de violence :

Michel Roger est accusé personnellement d'avoir bousculé le responsable de la sécurité qui se serait cassé le doigt.

A la confrontation, la victime ne le reconnaît pas et admet être tombée seule. **L'accusation est abandonnée.**

Pour preuve du caractère bon enfant de l'action, l'atmosphère était si paisible que la Police a contemplé la sortie des manifestants avec la sérénité de la vache qui suit le train du regard.



Une accusation de vol :

Il s'agissait d'une affiche 40x60 du livre de Chèreque « le réformiste impatient ». Une fille avait été prise par les caméras en train de rigoler avec celle-ci dans les mains. L'avocat de la CFDT tenait absolument à ce qu'on la dénonce... **l'accusation est abandonnée.**

La seule accusation qui ait été retenue par le juge d'instruction, est celle de **violation de domicile** . Il était inscrit au dessus de la porte « Entrée libre » !

Bref rappel historique

Ou Pourquoi nous y sommes allés...

Été 2003, des dizaines de milliers d'intermittents du spectacle se mettent en grève et multiplient les actions contre une "réforme" décidée par le MEDEF et la CFDT qui cogèrent l'Unedic.



19 Avril 2005, après deux ans à demander en vain un débat public contradictoire avec les signataires, une grosse centaine d'intermittents, chômeurs et précaires s'invite pacifiquement au siège national du syndicat pour demander aux dirigeants nationaux des explications.

Avril 2007, Michel ROGER et Ludovic PRIEUR sont mis en examen par la Direction Nationale de la CFDT pour "violation de domicile".

12000 signataires de la pétition de soutien déclarent : " Si j'avais su, j'y serais allé ".
Des courriers de soutien affluent, y compris de militants CFDT.

Janvier 2009, la première instance a rendu son délibéré : 2000 € d'amende avec sursis et 1€ symbolique à verser à la CFDT pour "Violation de domicile".

4 Juin 2010, jugement en appel au tribunal de Paris.

Les enjeux du procès

Au-delà des peines encourues, ce procès présente d'autres enjeux bien plus importants :

A priori un syndicat est là pour défendre les salariés, y compris les plus précaires, et non les attaquer!

L'histoire du mouvement syndical, y compris celle de la Cfdt, témoigne combien les moyens d'actions autres que la seule négociation ont permis de gagner des combats, d'obtenir de nouveaux droits ou de conserver des acquis sociaux ! Les grèves et les occupations sont parties intégrantes du combat syndical.

Dans ce procès, **il s'agit de criminaliser une pratique politique, l'occupation!** Si la direction de la Cfdt sortait vainqueur de ce procès, cela donnerait en effet lieu à une jurisprudence ouvrant la voie à la condamnation de tout auteur d'occupation de locaux publics ou privés. Cette pratique de lutte très répandue a montré son efficacité, tant en termes de visibilité que de conflictualité, il nous est donc impossible de perdre ce procès!

Notre victoire permettra aussi de rappeler à tous ceux qui l'auraient oublié qu'il est impossible d'écarter les premiers concernés de tout processus de décision et que les précaires plus que jamais sauront faire entendre leurs voix et leurs revendications.

Quelle représentativité professionnelle des négociateurs?

Quelles modalités d'intervention démocratique?

Qui a le droit d'intervenir dans le débat public?

Quels modes d'action restent autorisés pour les travailleurs, les chômeurs, les précaires, les sans papiers, les sans logis, les malades, ... ?

Et enfin, quand devient-il légitime de contester le système quitte à flirter avec les limites supposées de la légalité ?



l'argumentaire du procès

Cette plainte étonne et ennuie tout le monde parce que :

Nous sommes allés voir les bonnes personnes : le principal signataire.
Nous sommes allés au bon endroit : son siège national, ouvert au public.
Nous y sommes allés au bon moment : après deux ans à demander vainement un débat public contradictoire.
Nous y sommes allés de la bonne manière : pour demander une rencontre, et ce sans dégradation, ni vol, ni violence, ainsi que l'a établi l'instruction.

Puisque seul le délit d'occupation demeure :

Nous refusons que soit pénalisé un mode d'action courant et traditionnel dans l'histoire des travailleurs et des luttes sociales: l'occupation en nombre et pacifique d'un lieu ciblé.
Une jurisprudence en ce sens pourrait se retourner contre tous les militants, ceux de la CFDT compris, lors de prochaines actions syndicales.
Cette plainte s'inscrit dans la triste tendance à la pénalisation de la lutte sociale. Il est déplorable que la direction nationale de la CFDT y participe.

Puisque le débat public contradictoire n'a toujours pas eu lieu :

Nous reviendrons sur les choix faits par la Cfdt et le MEDEF de dégrader les conditions d'indemnisations des chômeurs et leurs conséquences sur la vie de centaines de milliers de personnes.

Nous utiliserons cette occasion pour redémontrer l'inanité de la « réforme » de l'intermittence mise en place par le Medef et la Cfdt.

- Cette réforme est injuste car elle exclue les plus fragiles des professionnels du spectacle et améliore l'indemnisation des plus aisés.
- Cette réforme est inefficace puisque depuis son application, le déficit des annexes 8 et 10 augmente au lieu de diminuer.
- Cette réforme est absurde car totalement inadaptée aux pratiques de nos métiers, décidée par des signataires quasi-absents de notre secteur d'activité et sans consultation des concernés.

Les accusés ...

Ludovic PRIEUR – animateur du webmédia alternatif

www.hns-info.net/

Créateur associé et animateur du site HNS-Info après avoir animé d'autres médias alternatifs (radios, web) en Europe.

Intermittent de l'emploi, il agit de longues dates au sein des réseaux précaires européens pour de nouveaux droits dont un revenu garanti pour tous.

HNS-info est un webmedia animé par des activistes de la communication. Un média qui diffuse, raconte, traduit, analyse les conflits en acte, les luttes parsemées par la planète s'opposant aux logiques du biopouvoir et qui, de par son agir communicationnel, rentre en conflit direct avec la farce médiatique, le pouvoir des marques et l'idéologie impériale. Un média qui désobéit aux lois sécuritaires, à celles régissant les brevets, et à tant d'autres... En un mot, un média qui expérimente au quotidien la guérilla communicationnelle !

Un média de, par, pour la multitude, qui est subjectivement et singulièrement immergé dans le précaire, ses luttes, ses désirs, ses frustrations, ses productions, ses exercices. Un média qui voit dans la précarité certes une autre arme létale de l'Empire mais aussi une condition commune laquelle, par ricochets rhizomatiques, devient lutte commune de la multitude. Un Empire qui, aveuglé par son barbare projet de profits, toujours à plus court terme, et de domination, globalement éternelle, a oublié que derrière le précaire se cachent les précaires.

Si Ludovic Prieur a été inclus dans ces poursuites judiciaires c'est parce qu'il a pu être identifié au travers d'un article écrit et publié sur HNS-info relatif à cette visite ; technologies et lois Big Brother permettant. C'est donc une attaque contre l'information alternative, libre, associative, citoyenne... En effet, en cas de décision favorable à la centrale de Chérèque, une jurisprudence pourrait viser tous ceux et toutes celles qui produisent de l'information de terrain sans être titulaire d'une carte de presse. Restreindre aux seuls professionnels de l'information, le droit de relater, de relayer, de raconter ce qui se passe sur nos territoires, ne représenterait-il pas une atteinte à la liberté d'expression et d'information ?

Michel ROGER – fondateur et metteur en scène de la Compagnie Jolie Môme

Comédien depuis 1973

Metteur en scène et directeur de la Compagnie depuis 1983

La Compagnie Jolie Môme

une troupe! du théâtre! de la chanson!

dans la rue, dans les théâtres et partout où cela est possible

et aussi longtemps qu'il le faudra

Vous nous avez peut-être déjà croisés dans la rue ou vus brandir le drapeau rouge lors d'une manifestation. Mais qui sommes nous?

Une troupe.

Lorsque des personnes aux compétences diverses et complémentaires se rassemblent pour faire vivre un projet artistique, collectivement, sur le long terme, cela s'appelle une troupe.

Nous sommes donc des artistes, des techniciens, des administratifs et souvent tout à la fois, se revendiquant de cette idée, nous souhaitons faire vivre cette dimension collective.

Notre fonctionnement de groupe constitué dans la mixité Femme/Homme , autogéré, à salaire égal reflète cette conviction.

Notre nom « Jolie Môme », référence empruntée à Léo Ferré, nous a très vite amenés, en plus des spectacles de théâtre, à proposer de la chanson théâtralisée.

Des spectacles.

Puisque nous sommes une troupe, nous sommes à même, actuellement, de produire 5 pièces de théâtre :

- Barricade sur la Commune de Paris -1871-,
- la Crosse en l'air de J. Prévert,
- Alerte ! Gaïa et Prométhée, Enri Wegmann
- Wanted - Procès-Spectacle,
- Faut pas payer ! de Dario Fo

- le spectacle Basta Ya, autrement intitulé « Le cabaret », est joué dans la rue, en salle et sur des grandes scènes lors de rassemblements populaires.

Nous en avons extrait 5 cd autoproduits, en vente dans les librairies alternatives, et par correspondance.

On dit de nos spectacles qu'ils sont *didactico-ludiques*.

Un théâtre ... La Belle Etoile.

Nous faisons vivre un lieu, la Belle Etoile, théâtre mis à disposition par la commune de Saint Denis (93), .

Des valeurs

Nous nous réclamons également de valeurs populaires et humaines : nous offrons nos spectacles de façon simple, créant des espaces pour se distraire, se retrouver, échanger, se rencontrer.

Notre outil : le spectacle est le reflet de nos préoccupations, souvent politiques, l'une d'elles étant la conscience d'appartenance à la classe des travailleurs.

Nous témoignons d'une vision de l'histoire et de ses combats. Ces luttes qui ont permis les avancées sociales dont nous bénéficions et dont la remise en cause perpétuelle par les possédants nous révolte.

Des références

Notre démarche est inspirée par des mouvements comme le théâtre ouvrier des années 30, représenté par le groupe Octobre animé par Jacques Prévert, mais aussi par Adamov dans les années 50/.60, et que nous retrouverons dans les années 70 dans les différentes *aventures théâtrales* de La Cartoucherie.

Nos références et sources d'inspiration pour nos pièces sont nombreuses : Bertold Brecht, Victor Hugo, Dario Fo, jeunes auteurs,... et bien sûr des créations collectives autour de sujets et interrogations communes.

Des luttes

Forts de ces valeurs et de cette histoire, nous nous rendons autant que faire se peut, disponibles pour soutenir les luttes des salariés, des sans papiers, et bien sûr pour le droit au logement, à l'emploi, aux services publics, à l'éducation, à la santé, à des indemnités de licenciement décentes.

Si nous défendons nos droits, ceux des précaires, des chômeurs,... c'est afin d'exiger pour tous une vie digne et épanouissante.

Pour finir, nous sommes une association, des rencontres, des soutiens qui constituent un réseau important, relais d'information, de mobilisation et de camaraderie.

Un festival ... La Belle Rouge

Cela fait 15ans que la commune de Saint-Amant-Roche-Savine (63) nous accueille et nous soutient. Depuis 5étés, nous y mettons en place un festival « La belle Rouge » : événement de théâtre, musique, cinéma et débat.

Cela nous permet d'être implantés en Auvergne, dans le milieu rural, afin de proposer des rencontres de musiciens, artistes, intellectuels,... avec le public toujours plus nombreux.

Outre la commune de Saint Denis, nous sommes soutenus par la région Ile De France depuis 2008.

Les Plaignants

La Direction Nationale de la CFDT



D'après le site www.cfdt.fr, la CFDT se définit comme telle :

« Première organisation syndicale de salariés par son nombre d'adhérents, la CFDT est présente dans tous les secteurs professionnels : industrie, services, agroalimentaire, collectivités locales... »

Ses actions sont fondées sur les valeurs de solidarité et de démocratie dans le cadre d'un syndicalisme indépendant des partis politiques et de toute confession religieuse.

Dans les entreprises privées comme dans la fonction publique, la CFDT œuvre pour la défense des salariés en privilégiant la négociation pour l'acquisition de nouveaux droits. »

Nous n'oublions pas de préciser que la CFDT, depuis 1996 au lendemain de son soutien au plan Juppé :

- prend la présidence de la Caisse nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs salariés (CNAM)
- et préside l'UNEDIC en alternance avec le MEDEF

Elle adhère à : la Confédération syndicale internationale (CSI) aux cotés de l' American Federation of Labour - Congress of Industrials Organisations (AFL-CIO)

Mais aussi, nous soulignons que la Direction nationale de la CFDT occupe une partie de son temps à tenter des procès à celles et ceux qui contestent ses choix.

Des plaintes contre des militants parisiens de AC! - Agir contre le chômage finissent sur le bureau d'un juge d'instruction qui ne donnera pas de suite judiciaire à cette affaire. et prononcera un non-lieu.

Des webmestres d'Indymedia Paris sont eux mis en examen pour diffamation, ils seront finalement relaxés à l'issue du procès.

Les derniers communiqués

COMMUNIQUE HNS-info

Procès CFDT contre deux intermittents et précaires : audience en appel le 4 juin 2010

HNS-info, communiqué 24 mai 2009

En avril 2005, une centaine de chômeurs, précaires et intermittents du spectacle se rend au siège national de la CFDT pour dénoncer les accords signés par cette centrale syndicale sur les retraites et à l'UNEDIC. [1] Si à l'époque certains pouvaient douter du bien fondé de cette visite surprise, aujourd'hui qui pourrait encore défendre la position de la centrale de Chérèque ?

Le régime des retraites alors soi-disant sauvé grâce à la signature de la CFDT est aujourd'hui à nouveau attaqué. Les conséquences dramatiques des accords UNEDIC aussi bien pour le régime général que pour celui des intermittents du spectacle ne sont plus à démontrer. Cette année 2010, plus de 400 000 chômeurs supplémentaires se retrouvent sans indemnités et 600 000 autres doivent s'employer à survivre avec des minima sociaux...

Et ce n'est pas fini : d'ici la fin de l'année, sous la pression du MEDEF et du gouvernement, de nouveaux accords UNEDIC devraient encore une fois s'attaquer aux maigres droits des précaires et renforcer drastiquement le contrôle social de ces derniers..

Tout ceci, n'empêche pourtant pas la CFDT de poursuivre en justice deux des visiteurs de avril 2005. Ainsi, en décembre 2008, au cours du procès en première instance, Michel Roger, fondateur et directeur artistique de la Compagnie Jolie Môme et Ludovic Prieur, animateur du webmedia alternatif, HNS-info sont condamnés à 2000 euros d'amende avec sursis et 1 euro symbolique pour la CFDT.

Ne pouvant accepter que l'action militante d'occupation de lieux soit judiciaire, Michel et Ludo soutenus par plus de douze mille signataires d'une pétition en leur faveur ont décidé de faire appel. Ce nouveau procès se déroulera le 4 juin 2010 à 13h à la Cour d'Appel du Palais de Justice de Paris, M° Cité.

Nous vous invitons à venir nombreux lors de ce procès et à diffuser largement cette information tout comme nous appelons l'ensemble des précaires à rejoindre la grève des chômeurs lancée en ce début du mois de mai.

Notes

[1] Pour un historique de l'action et des poursuites, voir :

Intermittents et précaires : deux mises en examen pour "violation de domicile" suite à une plainte de la CFDT... Mais où va-t-on ?

HNS-info et Jolie Môme répondent à la direction de la CFDT : assez de calomnies, retirez vos plaintes, arrêtez des poursuites !

La Direction Nationale de la CFDT* poursuit deux d'entre nous en justice !

Vous le savez peut-être, la Direction Nationale de la CFDT nous a intenté un procès. Plus précisément à Michel, intermittent, fondateur et metteur en scène de la Compagnie

Jolie Môme et à Ludovic, du webmedia alternatif : www.hns-info.net

Mais pourquoi la CFDT fait-elle un procès à des travailleurs en lutte ?

Michel et Ludovic sont mis en examen en 2007 par la direction nationale de la CFDT pour « violation de domicile ».

Il s'agissait, au cours d'une action en avril 2005, de s'inviter à une centaine au siège national du syndicat pour en rencontrer la direction.

Il semblait légitime de demander à cette direction syndicale pourquoi elle avait signé contre les intermittents, contre les chômeurs, contre les retraités...

En effet, la CFDT, qui gère l'Unedic en parfaite osmose avec le Medef, s'est tellement prise au jeu du *Partenariat Social* qu'elle s'en prend de façon permanente aux chômeurs et aux intermittents...

C'est sûr que, pour améliorer les statistiques du chômage, il est plus facile de radier les chômeurs ! Une pétition a rassemblé 12 000 signataires.

Des journées de soutien, des articles de presse, des déclarations publiques sont venus souligner la bêtise et l'injustice de ces poursuites...

Et la première instance a rendu son délibéré :

2000 euros d'amende avec sursis et 1 euro symbolique pour la CFDT pour « Violation de Domicile ». Nous avons évidemment fait appel.

**Le jugement en appel se déroulera le 4 juin 2010 à 13h
à la cour d'appel du Palais de Justice de Paris - M° Cité.
Nous vous invitons à venir nombreux !**

Avant tout, diffusez cette information :

Il est important que les agissements de la Direction Nationale de la CFDT soient connus de tous avant la nouvelle négociation UNEDIC annoncée pour la fin 2010 !

Pour le pourquoi, le comment, tout l'historique et les récapitulatifs se reporter à la rubrique "Si j'avais su j'y serais allé" de notre site : www.cie-joliemome.org

* Que cela soit bien clair entre nous, nous ne confondons pas les agissements de la direction nationale de la CFDT (rappelez-vous ses signatures sur les retraites, etc) avec la sincérité de certains de ses militants.

Les réponses ... artistiques

Ou Si j'avais su, j'y serai allé

Le CD et le clip

Un CD 2 titres est édité par la Compagnie Jolie Môme :

"Si j'avais su, j'y serais allé" et **"C'est dans la rue que ça se passe"**, deux chansons de lutte, jusqu'ici disponibles uniquement en téléchargement sur le site de la compagnie Jolie Môme, ont été gravées sur CD.

Ce CD 2 titres, et l'"Edition Spéciale" du Môme qui l'accompagne sont vendus 5 euros.

Pour les commander, comptez 1€35 de frais de port

<http://www.cie-joliemome.org/spip.php?article444>

Le clip :

<http://www.cie-joliemome.org/spip.php?article430>



" Le Cabaret déchaîné "

au théâtre de l'Epée de bois, Cartoucherie le 15 juin 2008 : 4h30 de Plaidoirie/spectacle, plus de 50 artistes, 30 intervenants, trois groupes de musique, un millier de spectateurs... entièrement filmé et mis en ligne sur :

<http://regardeavue.com/index.php/2008/07/04/203-15-06-cabaret-dechaine-le-spectacle-en-integralite>

" Wanted, Le Procès-Spectacle "

" Pourquoi encombrer les tribunaux avec des procès dérisoires contre des citoyens indociles... alors que l'on peut faire une bonne fois pour toutes le procès du militantisme ? "

joué une trentaine de fois dans différentes villes de France. Des milliers de spectateurs ont pu être sensibilisé sur la criminalisation des luttes.

www.cie-joliemome.org/spip.php?article235

Compagnie Jolie Môme – 01 49 98 39 20 - www.cie-joliemome.org

HNS-info – www.hns-info.net

Les soutiens ... La pétition

Ce que disent les 12400 signataires :

Le 19 avril 2005, des chômeurs, des intermittents du spectacle, des retraités, bref des travailleurs se sont invités au siège de la CFDT pour demander pour quelles raisons et au nom de quoi "les accords" les concernant avaient été signés.

Deux ans plus tard, sans autre motif que la "violation de domicile", deux des manifestants (Michel Roger de la Compagnie Jolie Môme et Ludovic Prieur animateur du webmédia associatif et coopératif hns-info.net) sont mis en examen à la demande de la Direction Nationale de la CFDT.

Mais qui dépasse la ligne jaune ?

Des travailleurs qui en arrivent à occuper un local syndical ?

Ou un syndicat qui porte plainte contre des travailleurs en lutte ?

**Quoiqu'il en soit, moi, si j'avais su j'y serais allé ...
témoignage d'une pétition active !**

<http://www.cie-joliemome.org/petition/>

Cf annexe1

Annexe 1 : les signataires

Voici la liste de quelques signataires. NB : la fonction mentionnée est celle à la date de la signature de la pétition.

Personnalités politiques

BALMAIN Henri	Responsable de la commission justice des Verts
BAUPAIN Denis	Adjoint au maire de Paris - Les verts
BESANCENOT Olivier	Porte parole de la LCR Conseiller gal de la Somme-Maire de Roisel-Secrétaire déptal UNSA Éducation 02
BOULOGNE Michel	Député de Seine-Saint-Denis, Président de Plaine Commune
BRAOUZEC Patrick	Conseiller régional PCF, Président de la commission culture région centre
BRYNHOLE Marc	Député PCF
CHASSAIGNE André	Président du groupe vert au conseil de Paris
DUTREY René	Adjointe culture mairie de Paris 18e - Professeur Paris 13
FOURNIER Danielle	Vice président de la région Poitou-Charentes, chargé de la culture
FROMONTEIL Paul	Conseiller municipal Paris 18e - Les verts
GAREL Sylvain	Membre honoraire du parlement - PCF
HAGE Georges	Rouges vifs 13 - CGT Chômeurs
HOAREAU Charles	Maire Adjointe à la délégation Handicap de la Ville de Paris
KOMITES Pénélope	LCR
KRIVINE Abin	Lutte ouvrière
LA GUILLER Arlette	Conseiller Régional
MONTES Éric	Maire de Saint-Denis, Conseiller général de la Seine Saint-Denis
PAILLARD Didier	Conseillère régionale PCF région Midi-Pyrénées
PEREZ Martine	Conseiller Régional de Picardie
POTIN Marie-Jeanne	1ere adjointe au maire déléguée à la culture, saint Denis
SOULAS Fabienne	Conseillère régionale ile de France, AC
VILLIERS Claire	

Syndicats

COUPE Annick	SUD Solidaire
DESANTI François	CGT Chômeurs
LEMAIRE Gilles	Délégué syndical, ex-CFDT
MAHIEUX Christian	Fédération des syndicats Sud-Rail (Solidaires)
PIAGET Charles	Responsable CFDT dans la lutte des LIP
REYNIER Jacqueline	Co-secrétaire du syndicat national des artistes plasticiens SNAP-CGT
ROY Guy	Militant FTQ, Québec, Canada
TOCUT Vanessa	Sud recherche EPST
VOIRIN Jean	CGT Spectacle
ZUMBACH Didier	Vice Président du syndicat Unia Vaud, Suisse
CGT Action sociale le havre	
CGT Adisseo PSR	
CGT Amidolys Dunkerque	
CGT Bostik Ardèche	
CGT du centre AFPA d'Avignon	
CGT Exxon mobil chemical - ND de Gravenchon	

CGT Filimmo CDC
 CGT Groupe SNI
 CGT Hôpital Garcin -
 Aubagne
 CGT ICADE
 CGT Mairie de Nantes
 CGT Retraités Rhodia Lille
 CGT SCIC HABITAT
 CGT Thalès airsystèmes
 Rouen-Ymare
 CGT Trésor Ain
 CGT SCET
 CNT Spectacle
 Coordination nationale
 CGT Macif
 Fédération SUD Éducation
 Saint Denis
 RATP SUD Paris 11e
 SUD ANPE Aquitaine
 SUD Banque Société Générale la défense
 SUD Éducation 92
 SUD Énergie Pleny
 SUD Hérault transport
 SUD PTT 33
 SUD PTT Avignon 84
 SUD Rail Saint Lazare
 SUD Santé Assistance publique de Paris
 SUD Ville de Reims
 UL CGT Mont de Marsan
 UL CGT Sotteville, Oisse, St Etienne du Rouvray
 Union Syndicale Solidaire du Gers
 UNSA Santé Social UD 06

Culture

BORD Rafael	Musicien, membre des Hurlements de Léo
BRICMONT Jean	Physicien, intellectuel
BUBU	Violoniste des "rageous gratoons"
BURGUIERE Alice	Musicienne, Ogres de Barback
CHAMPAGNE Patrick	Sociologue
Cie les Arrosés	Compagnie de cirque
COLLIGNON Dominique	Comédien
COLLIGNON Médéric	Musicien
Compagnie AFAG	Compagnie de théâtre
Compagnie Théâtre Buissonnier	Compagnie de théâtre
Compagnie du Mystère Bouffe	Compagnie de théâtre
Compagnie Jolie Môme	Compagnie de théâtre
Compagnie La Vache Bleue	Compagnie de spectacles
Compagnie Tamèrantong	Compagnie de théâtre
Compagnie Terrain Vague	Compagnie de théâtre
Compagnie Un Kilo d'Cirque	Clowns musiciens
COSSE Emmanuelle	Journaliste, membre d'Act Up-Paris

Compagnie Jolie Môme – 01 49 98 39 20 - www.cie-joliemome.org

HNS-info – www.hns-info.net

CYRAN Olivier	Journaliste CQFD
DAENINCKX Didier	Romancier
DERONNE Thierry	Vice président télé Vive Caracas Venezuela
DEVERT Rémy	Musicien, membre des hurlements de Léo & collectif arakneed sound system
DIBILIO Michel	Metteur en scène, responsable de troupe Takiya Tokaiya théâtre
DUPONT Marie Héléne	Compagnie Jabignol Théâtre
Ernest Pignon-Ernest	Plasticien
FRIOT Bernard	Écrivain
GAILLOT Jacques	Évêque de Parténia
GARAT Anne-Marie	Écrivain, Prix Femina
JACQUARD Albert	Écrivain et généticien
JOLIVET Myriam	Troupe de Théâtre Les Sdouf
LA BAS-LAFITE Christophe	Comédien
LAMBERT Nicolas	Comédien
LANGLOIS Bernard	Journaliste Politis
LAVANT Denis	Comédien
LEPAGE Frank	Comédien
Les blérots de R.A.V.E.L.	Musique
Les fils de Theupu	Musique
L'œil du Tigre	Compagnie de théâtre
MARTEL Jean François	Directeur artistique d'EnVie-théâtre de l'opprimé
MINISTERE DES AFFAIRES POPULAIRES	Musique
MORDILLAT Gérard	Écrivain, Cinéaste
PACCOUD Christian	Auteur, compositeur, interprète
PAGES Yves	Écrivain
PAILLER Aline	Journaliste et syndicaliste
PRIEUR Jérôme	Réalisateur
QUADRUPPANI Serge	Écrivain et traducteur
RAJSFUS Maurice	Historien, Président de l'observatoire des libertés publiques
RIVIERE Marie	Comédienne
ROUILLAN Jean marc	Écrivain, Leader action directe
THORN Jean-Pierre	Cinéaste
Troupe de l'épée de bois	Compagnie de théâtre
UTGE-ROYO Serge	Chanteur
VIBET Quentin	Marionnettiste aux guignols de l'info
Associations	
EYRAUD Jean Baptiste	Droit au logement
AMARA Jean Claude	Droits Devant
HEBERT Jean-Paul	Bureau national de la ligue des droits de l'homme - militant CFTD 1974-2003
MALER Henri	Pour l'association ACRIMED (Action-Critique-Médias)
BARCQ Céline	Directrice maison d'Europe et d'Orient
THEULIERE Maël	Responsable ATTAC France
Cheminots Géologue Amateurs	
Collectif des Usagers des Services Publics	
Collectif SDF Alsace	
Comité des sans papiers 59	
Comité National des Sans papiers	
Les Mots des Vagabondes - Belgique	
Libres penseurs d'Ardèche	

Annexe 2 : Soutien de José Bové

Il soutient la relaxe de Ludo et Michel à l'occasion de l'audience en appel contre la CFDT



La vocation d'un syndicat est de défendre les intérêts des salariés et de participer activement à la protection de leurs droits sociaux, pas d'entamer des poursuites en justice contre d'autres salariés, des chômeurs ou des retraités.

Une centaine de personnes avait décidé en avril 2005 d'occuper le siège de la CFDT pour dénoncer les réformes des retraites et de l'Unedic qu'ils jugent être contraire à leurs intérêts. Cette manifestation s'était déroulée dans le calme et sans dégradation. La CFDT a engagé des poursuites à l'endroit de deux des participants à cette occupation de courte durée. Cette démarche est des plus inquiétantes. Elle concourt à aggraver la criminalisation des mouvements sociaux et porte atteinte à la liberté d'information.

En effet, une des deux personnes poursuivies, M. Ludovic Prieur est animateur d'un site, HNS-Info, qui diffuse une information citoyenne et indépendante sur Internet depuis de nombreuses années. La présence de monsieur Prieur sur les lieux lui a permis d'écrire et de diffuser un article expliquant les raisons de cette occupation et les griefs des manifestants envers la CFDT. La diffusion de l'information a évolué. De nombreux mouvements et associations, privilégient aujourd'hui les nouveaux moyens de communication pour faire connaître leur point de vue au public. L'inculpation de M. Prieur est par conséquent une atteinte grave à la liberté d'expression et à la liberté d'information. La préservation de ce droit, et la protection des journalistes, qu'ils disposent ou non d'une carte professionnelle est essentielle au fonctionnement de notre démocratie.

L'autre militant, inculpé, M. Michel Roger, directeur de la troupe artistique « La Compagnie Jolie môme » utilise l'art comme vecteur d'expression. L'implication des ces artistes dans de nombreux mouvements et manifestations dénonçant les dégâts du libéralisme économique est reconnue.

Le choix des ses deux personnalités, parmi plus d'une centaine de personnes, n'est certainement pas du au simple fait du hasard. Au moment où la question des retraites préoccupe une nouvelle fois nos concitoyens, il est nécessaire de rappeler que d'autres mouvements que les syndicats, (collectifs et associations), ont le droit d'exprimer leurs positions et de défendre les intérêts de leurs membres.

La relaxe de M. Prieur et M. Roger est indispensable. Elle serait un signe fort pour que se créent les conditions d'un dialogue impliquant l'ensemble de la société, un dialogue qui permettra de trouver une réforme juste et équitable pour le maintien de la retraite à 60 ans, en taxant, par exemple les revenus des capitaux.

José Bové

Annexes 3 : Quelques coupures de presse ...

Toutes les coupures de presse sont visibles sur :

<http://www.cie-joliemome.org/spip.php?rubrique60>

<http://www.hns-info.net/spip.php?rubrique48>

<http://www.cip-idf.org/>

« S'en suivent l'exposé des faits, des méfaits, les témoignages de bonne moralité (et ouaip !), les réquisitions, les plaidoiries, les témoignages des acteurs de cette tragédie (snif)... C'est un peu long, personne ne semble bien convaincu de l'intérêt de cette plainte, Rendez-vous est pris le 22 janvier 2010 pour l'énoncé du verdict.

Le dit jour, à l'image du procès, un verdict mi-figue mi-raisin est prononcé, Michel et Ludovic sont condamnés à 1€ de dommages et intérêts et 2000 € d'amende avec sursis (la période de probation est de 3 ans). Malgré la clémence de la condamnation, nous décidons de faire appel, nous ne pouvons pas être condamnés, un syndicat de salariés qui porte plainte contre des salariés en lutte ne peut être conforté dans ses agissements : Symboliquement votre décision sera, Mme la Présidente, considérable. Les chômeurs n'ont pas le droit de grève et (...) si votre décision dit que de telles actions non violentes, sans délit, sans séquestration, sans saccage sont un délit, alors on ôte un moyen de s'exprimer à tous ceux-là. Ne nous y trompons pas, si on criminalise, on ne fera pas peur, mais on durcira les rapports sociaux par cette judiciarisation. Symboliquement, c'est grave, car on attend de vous quelque chose qui n'est pas de votre responsabilité : votre rôle est de sanctionner des délits, pas de réguler des tensions, des rapports sociaux ! Souligne Maître Terrel. »

**Extrait du Môme
« Organe interne » de la Compagnie Jolie Môme**

FAKIR

La CFDT poursuivrait Charles Piaget...

A lieu vendredi 4 juin, à Paris, à mon avis, l'un des procès les plus burlesques du temps. La direction de la CFDT poursuit deux militants parce que, en avril 2005, lors d'un mouvement d'intermittents, une centaine de manifestants ont occupé durant quelques heures le siège de la CFDT. Donc, ils sont poursuivis pour "violation de domicile". Rien de moins.

Je vais comparer avec autre chose, une autre histoire. Le militant le plus célèbre de la CFDT, c'est - je pense - Charles Piaget. Un pépère tranquille, maintenant, toujours engagé. Mais au milieu des années 70, lui, avec ses camarades du syndicat, a occupé l'usine Lip. Pas pendant quelques heures, pendant deux ans. Et ils ont de fait expulsé leurs patrons. Et ils ont piqué le stock de montres pour les revendre. C'était un conflit dont la CFDT était très fière, à l'époque.

Vous voyez où je veux en venir? Eh bien, si on compare, la CFDT d'aujourd'hui, non seulement elle ne soutiendrait pas cette lutte mais, il faut croire, elle réclamerait la prison à perpétuité contre Piaget et ses copains pour "violation de domicile". Et même pour vol.

C'est un jeu dangereux auquel jouent François Chérèque et ses amis. Parce que si eux-mêmes attaquent des militants en justice, alors, chez Goodyear, chez Conti, chez Molex, où il y a des cédétistes aussi, plus rien ne va retenir les patrons. A la moindre incartade, séquestration, menace, ils vont porter plainte devant le procureur, et les leaders ouvriers se retrouveront en maison d'arrêt.

J'ai cherché une explication côté CFDT, sur leur site Internet, dans un communiqué, je n'ai pas trouvé. Ils doivent pas être trop fiers, faut croire.

Pour soutenir Michel, de la Compagnie Jolie Môme, et Ludovic, de HNS-info, une manif est organisée le vendredi 4 juin, 13h, devant la Cour d'appel de Paris, métro Cité.

François Rufin, pour FAKIR

La CFDT n'aime pas les intermittents

INTERMITTENTS - Le tribunal condamne le metteur en scène de Jolie Môme et un autre militant de la coordination à verser 1 euro symbolique à la CFDT pour avoir envahi ses locaux en 2005.

À la suite de la condamnation du tribunal Michel Rogé, président de la compagnie Jolie Môme, jugé en première instance par la cour. « Nous sommes, avec Ludovic Ricou, condamnés à 2 000 euros avec suris, dommages et intérêts, et nous appelons à la CFDT. Nous n'acceptons pas cette décision ni la condamnation symbolique. Nous allons faire appel ». Mais qu'ils étaient poursuivis par la CFDT pour avoir occupé les locaux de la centrale syndicale en avril 2005, le jour où les dirigeants de la coordination des intermittents (Cdi) dénonçaient un mois après l'adoption du 15 décembre 2005 le parlement pour avoir « les deux prévenus » coupables de « non respect » sans punition sévère avec eux pour « dégradation des familles d'inter » les empêcher de recommencer et leur faire reconnaître que l'occupation n'était pas un acte de révolte mais un acte de revendication. Les dirigeants de la compagnie Jolie Môme ont pu dire : « nous n'avons pas d'argent », mais il en faut-il rajouter.

Les dirigeants de la compagnie Jolie Môme ont pu dire : « nous n'avons pas d'argent », mais il en faut-il rajouter.



Rassemblement de soutien à la compagnie Jolie Môme, devant le palais de Justice à Paris le 11 décembre 2008.

elle pourra faire jurisprudence. Jusqu'à se retourner contre les procès sélectifs de la cour de cassation. C'est ce qui n'aurait pas à avoir réponse à l'occupation de leurs locaux pour se faire entendre. Une ombre la responsabilité de la CFDT pour le coup est grave. Dans cette affaire, c'est elle qui a accepté de porter l'affaire au pénal. Il n'y a pas eu de premier lieu, un acte requis.

Si on le regarde, on voit que coté de la CFDT, c'est l'association qui a organisé les intermittents. Elle doit faire piler l'ordre du MEDEF. Ce pour quoi se défendre pour qu'on ait d'abord l'occupation. L'occupation n'est pas un acte de révolte, mais un acte de revendication. Les dirigeants de la compagnie Jolie Môme ont pu dire : « nous n'avons pas d'argent », mais il en faut-il rajouter.

mais est d'autant plus grande qu'on ne le fait plus la CFDT. Le risque de se ranger du côté de la justice est grand. C'est ce qui a permis aux intermittents après ce jour de voir les comptes décapités dans les comptes décapités de la CFDT. Les dirigeants de la compagnie Jolie Môme ont pu dire : « nous n'avons pas d'argent », mais il en faut-il rajouter.

ne faut-il pas attendre que les dirigeants de la CFDT soient jugés en première instance par la cour de cassation. C'est ce qui n'aurait pas à avoir réponse à l'occupation de leurs locaux pour se faire entendre. Une ombre la responsabilité de la CFDT pour le coup est grave. Dans cette affaire, c'est elle qui a accepté de porter l'affaire au pénal. Il n'y a pas eu de premier lieu, un acte requis.

Marie-Josée Sirvi